

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article944>

# Feux de poubelles et patrimoine public, comment limiter les risques ?

- Juridiscopes - Prévention des risques - Dommages aux biens -



Date de mise en ligne : lundi 14 décembre 2009

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

**Depuis quelques années, les feux de poubelles tendent à se multiplier, au point même de se banaliser. Si un container en feu au milieu d'un trottoir engendre peu de conséquences pour l'environnement direct, en revanche, des poubelles adossées à une façade d'un bâtiment causent des dégâts significatifs. Un constat sans appel dans nos statistiques : le patrimoine public constitue l'une des cibles privilégiées. Suivez les conseils pratiques du service [prévention](#) de SMACL Assurances.**

---

[\[1\]](#)

### **Une situation préoccupante**

En novembre 2005, les feux de poubelles ont alimenté les exactions en tout genre des émeutiers sur la voie publique, créant des dégâts sans précédent et des troubles graves à l'ordre public. Des mesures pour limiter la présence de containers sur la voie publique avaient été prises dans l'urgence. Depuis, les « bonnes vieilles habitudes » ont repris le dessus au point de voir se multiplier les actes d'incendies volontaires conséquents, au moyen d'une seule poubelle.

---

### **Des sinistres significatifs**

- Maison de Quartier objet d'un incendie criminel suite à un feu de poubelle : toiture détruite à plus de 75% (dégâts supérieurs à 300 000 €).
- Incendie dans une école maternelle. L'origine du feu provient de trois containers à ordures placés à l'extérieur. Dommages supérieurs à 700 000 €. Le bâtiment est resté indisponible plusieurs mois.
- Incendie dans un foyer pour personnes âgées : une poubelle qui se trouvait sous l'avant toit du bâtiment à côté de l'entrée en constitue l'origine. Les flammes se sont propagées par le bandeau et le bardage bois, entraînant la quasi destruction du bâtiment.
- Incendie d'une salle des fêtes suite à propagation d'un feu de poubelle allumé par deux jeunes adolescents. Ce jeu qualifié de « stupide » a entraîné la destruction totale du bâtiment, une atteinte à l'image de la collectivité et une facture de plusieurs millions d'euros.

Ces quelques exemples, extraits d'une longue liste, confirment que les feux de poubelle constituent l'un des scénarii les plus fréquents en matière d'incendie volontaire, de préférence en période nocturne. En outre, provoquer une combustion est une opération simple et rapide en fonction de la nature du contenu de la poubelle [\[2\]](#). La mise à feu étant très simple, les auteurs identifiés sont souvent de jeunes adolescents.

Jusqu'à présent, les dommages étaient essentiellement d'ordre matériel, mais ces actes peuvent prendre une tournure plus dramatique en combinant le déplacement d'une poubelle en feu contre une vanne gaz de chaufferie, un fait qui tend à se développer.

---

### **Détérioration de l'image et multiples conséquences**

D'expérience, de tels événements peuvent nuire durablement à l'image de la collectivité (médiatisation importante, montée du sentiment d'insécurité, contagion à d'autres sites...). Outre les aspects économiques de la destruction partielle ou totale d'un site, d'autres conséquences peuvent affecter les programmes d'assurance. Ne pas appliquer les règles élémentaires de prévention revient à s'exposer, en cas de sinistre à un durcissement des conditions d'assurance.

---

### Quelle réglementation ?

La réglementation actuelle aborde principalement la question des locaux poubelles sur le plan de l'hygiène [3].

Néanmoins, de récentes dispositions ([décret n° 2007-1177 du 3 août 2007](#) pris pour l'application de l'article [L 111-3-1 du code de l'urbanisme](#)) imposent ? pour la construction d'un établissement recevant du public de 1ère catégorie, la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP) prenant en compte les dispositifs de lutte contre les actes de malveillance. Cette étude formalisant les retours d'expérience traverse, entre autre, la problématique des stockages ordures ménagères.

---

### Vous n'êtes toujours pas convaincu ?

- [Un feu de poubelle manque de virer au drame](#) (source : wikinews) ;
- [L'incendie de Sevrans a débuté par un feu de poubelles](#) (source : Le Figaro) ;
- [Feu de poubelles : les flammes se propagent](#) (source : La Voix du Nord) ;
- [Feu de poubelles près du groupe scolaire](#) (source : Macommune.info)

#### *Post-scriptum :*

- 1. Proscrire le stockage des poubelles contre les murs du bâtiment, a fortiori sous une fenêtre, à proximité d'une porte, sous le débord d'une toiture ou sous un porche.
  - 2. Veiller, autant que possible, à sortir les containers aux heures de passage des services de collecte. A éviter le stationnement prolongé de poubelles pleines aux abords du bâtiment.
  - 3. Intégrer dans les projets de construction/rénovation un local ordures ménagères éloigné du bâtiment principal (local en dur aveugle, porte d'accès renforcée et fermant à clé). Même réflexion pour l'existant en y intégrant d'autres solutions alternatives telles qu'une zone stockage container éloignée cloisonnée par une clôture et une porte fermant à clé.
  - 4. Gérer le retrait rapide des encombrants et veiller à la propreté des abords du bâtiment afin de limiter tout projectile divers pouvant faciliter les actes de malveillance.
  - 5. Choisir de préférence des poubelles non propagatrices de feu
  - 6. Développer les pistes de réflexion avec les organismes de collecte ordures ménagères pour promouvoir d'autres formes de ramassage, via par exemple des systèmes de conteneurs à déchets enterrés.
- 

#### Contact :

service prévention de SMACL Assurances : [prevention@smac1.fr](mailto:prevention@smac1.fr)

---

[1] Photo : © Patrice Daverat - SMACL Assurances

[2] Charge calorifique suffisante pour alimenter une propagation rapide du feu en quelques minutes aux abords directs

[3] Règlements sanitaires rendant obligatoires les dispositifs de ventilation, nettoyage, lutte contre la vermine.